

Rôle de la science et de la technologie

Le groupe de travail sur le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes n'est pas parvenu à s'entendre sur l'élaboration de lignes directrices et de recommandations. Ce contretemps s'explique entre autres par les optiques radicalement différentes entre pays fournisseurs et pays acheteurs au sujet de la «légitimité» des accords de non-prolifération comme le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles et le Groupe de l'Australie; il ne faut pas oublier non plus que les vues sur le TNP lui-même sont tout aussi divisées. Toutefois, la CDNU a réalisé des progrès considérables pour ce qui est de mettre en valeur la nécessité et l'utilité du dialogue multilatéral concernant les transferts d'armes à double usage; elle est aussi parvenue à cerner les principes de coopération internationale dans ce domaine susceptible de recueillir davantage l'adhésion des États. Le Canada a assumé la tâche difficile de présider le comité chargé de la rédaction du document final qui devait concilier des opinions discordantes.

La formation d'alliances diverses pour en venir à un consensus pendant les débats de la CDNU a été l'une des caractéristiques intéressantes de la session. Par exemple, la sous-proposition sur le transfert de technologies de pointe ayant des applications militaires a été à l'origine d'un document de travail émanant de l'Argentine et du Brésil dans lequel ces deux pays réclament un dialo-

gue multilatéral élargi pour définir des normes et des lignes directrices internationales universellement acceptables pour régler les transferts internationaux de technologies de pointe ayant des applications militaires. Cette sous-proposition a par la suite servi de point d'appui au document de travail conjoint Canada-Brésil à la session de 1993 de la CDNU.

Il convient de souligner le travail constructif du Brésil pendant cette session. Ce pays prend les mesures nécessaires pour asseoir sa réputation de partisan convaincu de la non-prolifération, tout en servant d'intermédiaire entre pays développés et pays en développement. Le Canada et le Brésil avaient auparavant négocié le libellé d'un texte minutieusement équilibré qui a servi de base au document provisoire.

Le consensus fragile qui se profilait a volé en éclats lorsque certains pays occidentaux et non alignés «radicaux» sont revenus sur le texte officieusement accepté réclamant une plus grande participation au TNP. Toutefois, une grande majorité des délégations de toutes croyances étaient convaincues qu'un accord important était imminent; il a donc été convenu, grâce au président de la CDNU, M. Castro, du Brésil, de proroger d'un an l'étude de cette question. L'ambassadrice canadienne au désarmement, Peggy Mason, a aussi pu faire préserver les parties du texte ayant ou non fait l'objet d'un accord, de sorte que le groupe de travail formé en 1994 pourra sans aucun doute reprendre là où celui de 1993 s'est arrêté. ■

Une base existe pour de futurs progrès dans le domaine du transfert de techniques

Suivent des extraits de la déclaration faite par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice du Canada pour le désarmement, à la CDNU le 10 mai.

Je voudrais brièvement présenter le point de vue du Canada sur les travaux de cette session. En premier lieu, en ce qui concerne la question nucléaire, l'Ambassadeur Batiouk, Président du Groupe de travail I, a fait un travail gigantesque, compte tenu d'un ordre du jour très chargé et de la faible participation des délégations. Cette année encore, les délibérations du Groupe de travail ont mis en évidence les énormes difficultés qu'il nous reste à surmonter si nous voulons achever l'examen de ce point avec succès en 1994. Pour sa part, le Canada souhaite réaffirmer la priorité qu'il attache à cette question. Nous prions instamment l'Ambassadeur Batiouk de poursuivre les consultations dans l'intervalle entre les sessions afin de mieux préparer le terrain pour les travaux de l'année prochaine. En particulier, les efforts visant à mieux cibler les travaux relevant de ce point devront être poursuivis.

Je passe maintenant au Groupe de travail II.... Le Canada a accordé une attention croissante aux questions de désarmement régional et de sécurité internationale au cours de l'année écoulée, étant donné qu'il est devenu évident qu'un grand nombre de problèmes de l'après-guerre froide méritent d'être examinés au niveau régional. C'est donc avec une immense satisfaction que nous félicitons le Groupe de travail d'avoir pu élaborer un texte éloquent de consensus. Je suis sûre que toutes les délégations se joignent à moi pour rendre hommage au Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Hoffmann, pour ses efforts inlassables sans lesquels nos travaux n'auraient tout simplement pu aboutir.

Je passe maintenant au Groupe de travail III, au sein duquel le Canada a déjà eu le privilège de présider le Groupe de rédaction et de faire une déclaration plus tôt ce matin. Qu'il me soit permis de faire quelques observations supplémentaires.... À vrai dire, l'origine des différences au sein du Groupe de travail III réside dans le fait qu'il

existe des différences de perspective fondamentales entre États fournisseurs et bénéficiaires dans le domaine du transfert de techniques de pointe ayant des applications militaires. Mais le fait est que, quelles que soient ces différences, fournisseurs et bénéficiaires ont besoin les uns des autres, ce qui est d'autant plus vrai si nous voulons atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, à savoir : renforcer la sécurité internationale dans le domaine crucial de la non-prolifération et promouvoir la coopération dans le transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires à des fins pacifiques. En d'autres termes, il nous faut adopter une optique commune qui reflète avec justesse les points de vue tant des fournisseurs que des bénéficiaires, de façon à atteindre le double objectif de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale à des fins pacifiques. C'est ce qui est reflété, je pense, dans le document de travail préparé conjointement par le Brésil et le Canada avant la session de cette année. Cet effort conjoint a permis non seulement d'obtenir le document proprement dit mais également de jeter les bases d'une coopération entre nos deux délégations qui, je pense, a été évidente tout au long des délibérations du Groupe de travail III et, notamment, au stade de la rédaction. À cet égard, je voudrais rendre un hommage tout particulier à la délégation brésilienne pour les efforts remarquables qu'elle a déployés afin d'encourager la compréhension dans ce domaine crucial.

Pour ce qui est du document de travail du Président, selon le Canada, il comporte bon nombre de principes importants et de nouveaux concepts qui ont été développés au cours des délibérations du Groupe de travail III. Je me bornerai à souligner un de ces éléments importants qui, à mon avis, reflète non seulement les efforts déployés mais également les progrès obtenus pour combler l'écart entre États fournisseurs et États bénéficiaires. Il est dit au paragraphe 20 du rapport :

«La coopération dans ce domaine entre États fournisseurs et